

Le Franc Paysan

La Monnaie locale
qui soutient les producteurs locaux.



Le Franc Paysan est une monnaie complémentaire qui a pour but de dynamiser la vente directe de produits issus de l'agriculture en Suisse Romande. C'est un outil qui crée plus de liens entre producteurs et consommateurs et qui participe au bien commun.

Dans le cadre de la promotion des Francs Paysans, la commune met à disposition de ses habitants cette monnaie. Pour 100.-frs acheté, vous payez 80.- frs et la commune subventionne les 20.-frs restants.

Plus d'informations et la liste des producteurs participants sur <https://lefrancpaysan.ch/>

Carte journalière commune CFF

Envie de voyager en train ?

Tous les habitant·e·s de la commune ont la possibilité de bénéficier des cartes CFF journalières dégriffées.

Un prix inférieur est disponible jusqu'à dix jours au maximum avant le départ.

Les disponibilités sont consultables sur le site <https://cartejournaliere-commune.ch/fr> et les cartes sont disponibles auprès de l'administration communale



Mise à disposition de 2 bornes de recharge voiture électrique

Madame Anne-Catherine Sutermeister, route de Vaux 1 à Vaux-sur-Morges, propose de mettre à disposition des habitants de la commune deux bornes de recharge pour voiture électrique.

Pour tout renseignement complémentaire concernant les tarifs, les horaires..., nous vous laissons le soin de contacter Mme Sutermeister par courriel à info@sutermeister.ch.



Musée du cheval

La Sarraz

En tant que commune partenaire du Musée du Cheval de la Sarraz, 40 bons pour une entrée gratuite au musée sont à disposition des habitant·e·s de la commune. Leur validité est illimitée et il suffit de les remettre à l'accueil lors de la visite.

Les bons sont disponibles auprès de la secrétaire au bureau communal durant les heures d'ouverture. Les premiers arrivés seront les premiers servis.

Elections municipales mars 2026

Comme vous le savez, les élections communales se tiendront à partir du 8 mars 2026.

Les cinq sièges de la Municipalité seront à repourvoir pour la législature 2026–2031.

Dans le contexte de changements actuels, il est essentiel que les petites communes puissent faire entendre leur voix et défendre leurs intérêts, qu'il s'agisse de la nouvelle loi sur les communes, de l'accueil pré et parascolaire, des transports ou de tout autre domaine dans lequel notre commune est impliquée.

Participer aux décisions communales, c'est faire évoluer la vie de votre commune.

Vous êtes intéressé·e à vous porter candidat·e aux prochaines élections communales ?

Pour vous présenter, vous devez avoir le droit de vote dans votre commune.

Pour voter ou être élu·e dans votre commune, vous devez :

- avoir 18 ans, le jour de l'élection, de nationalité suisse, ou
- avoir 18 ans, le jour de l'élection, titulaire d'un permis B ou C, avoir vécu 10 ans en Suisse et être domicilié·e dans le canton de Vaud depuis au moins 3 ans.

Le délai pour déposer votre dossier est fixé entre le 5 et 12 janvier 2026 à midi et doit être remis auprès de votre administration communale.



ET SI LA COMMUNE,
C'ÉTAIT VOUS ?

Elections communales
générales 2026

Défibrillateur

En cas d'urgence cardiaque, la Municipalité vous rappelle qu'un défibrillateur a été installé au rez-de-chaussée du bâtiment communal.



Fonds de promotion du développement durable et des énergies renouvelables

La commune de Vaux-sur-Morges, dans une démarche de promotion du développement durable, a entrepris plusieurs actions, notamment la réalisation d'un concept énergétique communal et la création d'un Fonds de promotion du développement durable et des énergies renouvelables (FDDER).

La commune de Vaux-sur-Morges souhaite non seulement promouvoir des actions concrètes, mais également démontrer le rôle prépondérant que devraient avoir les collectivités publiques dans ce domaine. Le FDDER s'inscrit dans une démarche politique plus large que la simple promotion en proposant un outil permettant à la commune et à ses citoyens d'être de réels acteurs du développement durable.

Vous souhaitez de plus amples informations ou faire une demande, retrouvez toutes les informations sur le site <https://www.vaux-sur-morges.ch/durable/fdder/presentation.php>

Point de Rencontre d'Urgence (PRU)

En cas de catastrophe ou de situation d'urgence, la population d'une zone menacée ou sinistrée doit pouvoir se rendre dans un lieu prédéterminé et proche d'elle, pour y trouver des informations et l'aide dont elle a besoin. Ce lieu s'appelle un Point de Rencontre d'Urgence (PRU).

L'antenne dans notre commune, en cas d'événement majeur ou de situation d'urgence, se situe à la salle villageoise, chemin du village 2, 1126 Vaux-sur-Morges.



POINT DE
RENCONTRE
URGENCE

Le PRU est exploité par le personnel communal, des bénévoles ou encore des entreprises spécialisées mandatées par les autorités communales.

A quoi sert un PRU ?

Un PRU dans sa globalité :

- est un premier "refuge" pour la population, un lieu polyvalent permettant d'accueillir la population touchée en cas d'événement (Accueil)
- est un endroit qui permet un échange d'information entre les autorités et la population (Information)
- peut garantir à la population l'accès aux services d'urgence lorsque les moyens de télécommunication ordinaires ne fonctionnent plus (Communication)
- peut être un point de distribution en cas de « besoins de première nécessité » tels que de l'eau potable, de l'alimentation, d'un hébergement d'urgence, etc. (Assistance) ;
- peut même être un lieu de rassemblement en vue d'éloigner une population d'une zone fortement sinistrée (Evacuation).



Comment et où trouver un PRU?

Les points de rencontre d'urgence sont facilement repérables.

En cas d'activation sur décision des autorités, une signalétique spécifique sera placée devant le bâtiment communal, chemin du village 2, 1126 Vaux-sur-Morges.

Si possible, écoutez la radio ou consultez l'application Alertswiss pour connaître l'état d'activation des PRU. Ceux-ci peuvent en effet être activés individuellement selon l'urgence et les besoins.

Plus d'informations sur le site <https://www.vd.ch/securite/protection-de-la-population/pru>